

Comité Syndical du 23/10/2019

Cusy



Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement
du *Cheran*

Au
service
de nos
rivières !

Ordre du Jour

- 1) *Approbation du Procès-verbal du 10 septembre 2019*
- 2) *Décisions modificatives du budget 2019*
 - *Réajustement de la section de dépenses de fonctionnement*
 - *Opération pour compte de tiers avec le CD74 pour le marché Renouée du Japon*
- 3) *Emprunt long terme pour les investissements 2019 et emprunt court terme en attente du versement des subventions FEDER et FCTVA*
- 4) *Règlement intérieur du SMIAC*
- 5) *Modification des statuts*
 - *Article 4 Siège du Syndicat*
 - *Proposition de changement de trésorerie, Article 13 Comptable du syndicat*

**PV Comité Syndical
du 2/07/2019**

***Approbation du PV
du 10 septembre 2019***

Décision modificative N° 4 au budget 2019

Il est proposer de réajuster la section Dépenses de Fonctionnement notamment par l'inscription d'une dépense budgétaire pour les travaux d'aménagement des locaux à Marigny Saint-Marcel.

La proposition de DM est la suivante :

ligne 60612	Frais d'électricité	+ 1 000€
ligne 60632	Fournitures petit équip.	+ 1 000€
ligne 6064	Fournitures Administratives (C PRO)	- 3 200€
ligne 615228	Aménagement local Marigny	+ 33 000€
ligne 61558	Réparation poste compta	+200€
ligne 6156	Maintenance (C PRO)	+ 3 200€
ligne 6161	Assurances	+ 1 000€
ligne 6228	Sensibilisation scolaires public, entr.	- 40 000€
ligne 6238	Publicité, relations publiques	+ 500€
ligne 6281	RGD Géo-service RIS	+ 3 000€
ligne 6575	Médecine du travail	+ 300€

Décision modificative n° 5 au budget 2019

Il est proposé à l'assemblée les décisions modificatives suivantes relatives à la section d'investissement :

<i>ligne 2182</i>	<i>Matériel de transport</i>	<i>- 8 000€</i>
<i>ligne 2184</i>	<i>Mobilier</i>	<i>+ 8 000€</i>
<i>ligne 2314-182</i>	<i>Seuil de l'Aumône</i>	<i>+ 20 000€</i>
<i>ligne 2317-196</i>	<i>Etudes Iles du Chéran</i>	<i>- 20 000€</i>

Décision modificative n° 5 au budget 2019

Travaux de gestion de la Renouée du Japon

La tranche optionnelle du marché de travaux fera l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec le département de la Haute-Savoie, propriétaire des terrains.

Le marché a été attribué à l'entreprise **FAMY PAYS DE SAVOIE**
Le montant de la tranche optionnelle est de **159 847,20€ TTC**

Il est proposé la DM suivante, relative aux opérations pour comptes de tiers :

Dépenses d'investissement

ligne 4581 003-191 + 160 000€

Recettes d'investissement

ligne 4582 003-191 + 160 000€

Emprunt à long terme

Emprunt relais

Besoin de financement pour les investissements 2019

<i>Etude hydro géomorphologique BV du Dadon</i>	36 000€
<i>Duster et solde matériel espaces verts</i>	30 000€
<i>Travaux Invasives</i>	69 000€
<i>Etude géotechnique et géomorph. seuil de l'Aumône</i>	41 000€
<i>Zones humides</i>	30 000€

Un emprunt long terme de 206 000€ sur 15 ans

Besoin de financement en attente de subventions et FCTVA

Un emprunt relais de 184 000€ sur 2 ans

Total des emprunts à réaliser en 2019 = 390 000 €
Montant inscrit au budget 2019 = 390 054 €

Emprunt long terme

**Consultation pour un emprunt de 206 000€
A taux fixe et échéance constante
pour une durée de 15 ans**

CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE

Montant	206 000€
Durée	180 mois
Périodicité	trimestrielle
Taux	0,62%
Frais de gestion	0
Date de valeur	10/12/2019
Coût du crédit	9 886,95€

Emprunt long terme

**Consultation pour un emprunt de 206 000€
A taux fixe et échéance constante
pour une durée de 15 ans**

CREDIT MUTUEL SAVOIE MONT-BLANC

Montant	206 000€
Durée	180 mois
Périodicité	trimestrielle
Taux	1,23%
Frais de gestion	206 €
Coût du crédit	19 320,30€

Emprunt long terme

**Consultation pour un emprunt de 206 000€
A taux fixe et échéance constante
pour une durée de 15 ans**

CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Montant	206 000€
Durée	180 mois
Périodicité	trimestrielle
Taux	1,13%
Frais de gestion	309 €
Coût du crédit	18 241,61€

Prêt relais

Consultation pour un prêt relais de 184 000€

CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE

Montant	184 000€
Durée	24 mois
Périodicité	trimestrielle
Amortissement	in fine
Taux	0,45%
Frais de gestion	0
Coût du crédit	1 656€

Prêt relais

Consultation pour un prêt relais de 184 000€

CREDIT MUTUEL SAVOIE MONT-BLANC

Montant

Durée

Périodicité

Taux

Frais de gestion

Coût du crédit

Pas de proposition

Prêt relais

Consultation pour un prêt relais de 184 000€

CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES

Montant	184 000€
Durée	24 mois
Périodicité	trimestrielle
Amortissement	in fine
Taux	0,70%
Frais de gestion	276€
Coût du crédit	?

Règlement intérieur

Bien que la mise en place d'un règlement intérieur ne soit obligatoire, elle est néanmoins fortement conseillée.

En effet, conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, le règlement intérieur précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels qu'ils résultent des lois et décrets.

Règlement intérieur

Ainsi, le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Il permet de fixer les règles générales relatives à l'organisation des services, celles relatives au comportement professionnel des agents, celles relatives à l'hygiène et la sécurité.

Règlement intérieur du SMIAC

MISE EN ŒUVRE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Avis favorable du Comité Technique du CDG74 du 19/09/2019

- Durée du temps de travail
- Heures supplémentaire / complémentaires
- ARTT
- Compte Epargne temps
- Les autorisations d'absence
- Absences pour accident de service ou trajet et pour congés maladie
- Le RIFSEEP
- Protection sociale complémentaire
- Les Titres restaurant
- L'association du Personnel
- La formation professionnelle
- Le compte individuel de formation

Règlement intérieur du SMIAC

MISE EN ŒUVRE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Avis favorable du Comité Technique du CDG74 du 19/09/2019

- Accès et usage des locaux et du matériel
- Les règles d'utilisation du matériel
- L'utilisation des véhicules de service
- Les frais de déplacement
- L'utilisation d'un véhicule personnel
- L'utilisation des EPI et vêtements de travail

Règlement intérieur du SMIAC

MISE EN ŒUVRE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Avis favorable du Comité Technique du CDG74 du 19/09/2019

- Droit et obligation des agents
- La médiation préalable obligatoire
- Le respect des consignes de sécurité
- La sécurité des personnes
- Les matériel de secours – Lutte et protection contre les incendies
- Les formations et habilitations de l'équipe rivière
- Les locaux, ateliers vestiaires et sanitaires
- Les visites médicales – les vaccinations
- Le tabac – l'alcool et substances illicites
- Le harcèlement moral et sexuel

MODIFICATION DES STATUTS

***Le SMIAC a déménagé le 1^{er} octobre 2019
à MARIGNY-SAINT-MARCEL (74150), 60C chemin du Moulin***

Il convient de modifier l'article 4 des statuts : « Siège du Syndicat »

En même temps que la modification des statuts pour le changement de siège social, M. Le président propose de changer de trésorerie (article 13 des statuts) :

- Une demande officielle doit être adressée à la DGFIP de HS***
- Adresser une copie de la demande à la trésorerie de Rumilly***
- Si avis favorable de la DGFIP, la modification des statuts sera soumise à délibération le 20 novembre 2019***

Divers

CONVENTIONNEMENT AVEC LES EPCI Pour les déchets ramassés par le SMIAC

Actuellement les EPCI font payer au SMIAC l'apport de certains déchets

**Ex : Pneu voiture/camion 7 €
Peu tracteur 30 €**

**tarifs différents selon EPCI
QUID de la gratuité ?/ homogénéité de tarification?**

Divers

Planning pour les prochains mois

- 08/11/2019 fin des engagements (commandes et devis)
- 20/11/2019 Comité syndical
Présentation des nouvelles opérations pour 2020
Modification des statuts du syndicat
- 05/12/2019 Point avec AGATE (préparation du DOB)
- 18/12/2019 Bureau (Préparation du DOB)
- 05/02/2020 DOB
- 04/03/2020 Vote du budget

Divers

Travaux équipe rivière

Film Photos



***Merci de votre
attention...***